

Délibération du Comité Syndical
Séance du 23 juin 2014

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 17
Votant : 24

L'an deux mil quatorze, le 23 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 16 juin 2014

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 16 juin 2014

Détail des votes

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Messieurs Jean-Louis COURTOIS, Philippe DRUMÉZ, Dominique DELECOURT, Jean Michel DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Gérard VINCKE, Léon COPIN, Bruno TRACHE, Guy WAREIN, Alain DE CARRION, Alain DEGUERRE, Samuel OBLED, et Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON, Corinne BILLAUD.

Absents : excusés : Messieurs Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Frédéric WALLET, Michel GEORGE, Gérard DELAHAYE.

Procurations : Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Guy WAREIN.
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Jean Michel DUPONT.
Monsieur Jean-Michel LEGRAND à Monsieur Jean Louis COURTOIS
Monsieur Daniel DELCROIX à Monsieur Jacques HERBAUT.
Monsieur Gilles GOUDSMETT à Monsieur Philippe DRUMÉZ.
Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Dominique DELECOURT.
Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Gérard VINCKE.

A été nommé secrétaire : Madame Sylvie CRETON.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
04/07/2014
Et publication du :

15/07/2014

Le Président

Dominique DELECOURT



2014/06/N°10

Domaine d'Intervention : Finances départementales

**SIVOM PARC : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE COMITE
DEPARTEMENTAL MONTAGNE ET ESCALADE DU PAS DE CALAIS POUR
L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE ACCROBRANCHE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'instar des années précédentes, il convient de contracter avec le Comité Départemental Montagne et Escalade du Pas-de-Calais pour la mise à disposition de 2

animateurs sur la période du 4 juillet au 14 août pour :

- La gestion et l'animation dans les règles de l'art,
- La vérification et la maintenance du parcours,
- Le montage et le démontage de l'équipement.

Le coût prévisionnel de la prestation est établi sur les bases suivantes :

	Service estimé	Prix	Total
Heure d'animation	145H	28€/h	4060€
Montage démontage	50H	40€/h	2000€
Maintenance du parcours	29H	40€/h	1160€
Frais de déplacement	40km A/R 32 jours	0.28€/Km	358.4€
Frais de repas	32	15€	480€
		Total	8058.4€



Le règlement effectif sera effectué sur la base d'un état détaillé des heures effectués.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la délibération
- autoriser le Président du SIVOM à signer ladite convention.

Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2014.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

REC... 04 JUIL. 2014



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.